



# PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Covid-19 : prorogation des obligations du port du masque en Charente**

Angoulême, le 19 mai 2021

La préfète de la Charente, Magali Debate, a reconduit ce jour les arrêtés **d'obligation du port du masque en centre-ville de Cognac et d'Angoulême** jusqu'au 30 juin 2021. Les secteurs concernés sont inchangés à savoir :

- sur l'espace public à Angoulême sur l'intégralité de la rue Goscinny, ainsi qu'à l'intérieur des périmètres délimités par les rues et artères suivantes :
  - premier périmètre : boulevard Émile-Roux – boulevard Tharaud – rempart Desaix – rempart du Midi – boulevard des anciens combattants – allée du Souvenir Français – rempart de Beaulieu – boulevard Aristide Briand – boulevard Pasteur – boulevard Berthelot – rue de Montmoreau – rempart de l'Est,
  - second périmètre : rue Saint-Roch – rue Michelet – rue Goscinny – rue de Montmoreau ;
- sur l'espace public à Cognac sur l'intégralité des rues suivantes : rue d'Angoulême – rue Aristide Briand – rue des remparts – rue neuve des remparts.

Par ailleurs, l'obligation du port du masque est reconduite, jusqu'à la même date, **dans tout le département** :

- aux abords des écoles, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur et tout autre lieu d'enseignement ;
- aux abords des stades et enceintes sportives ;
- aux abords des gares ferroviaires et routières, ainsi qu'à l'intérieur des abri-bus ;
- dans les marchés de plein air, brocantes et vide-greniers en extérieur ;
- sur les parkings des grandes et moyennes surfaces, et des grandes surfaces spécialisées.

Alors que le 19 mai marque la seconde phase du calendrier des réouvertures et que les centres-villes vont retrouver un flux important de circulation de personnes, il est de notre responsabilité collective de rester vigilants et attentifs au respect des gestes barrières.

En parallèle du déploiement de la vaccination, maintenir les distances, porter le masque même à l'extérieur, se laver régulièrement les mains sont autant de gestes qui nous permettront d'engager les autres phases du calendrier de levé des mesures prévues les 9 et 30 juin.

**Contact presse**  
**Service départemental**  
**de la communication interministérielle**